

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Délibération N°2025_D03

Date convocation :

Le 18 mars 2025

Date affichage :

Le 18 mars 2025

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025.

Madame Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2025.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire les taux de fiscalité directe locale de 2024.

Les taux de fiscalité directe locale pour 2025 sont donc les suivants :

Désignation	Taux 2025
Foncier bâti	60,16%
Foncier non bâti	81,08%
Taxe Habitation	8,49%

Voir annexe jointe à la délibération.

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**
Le 27 mars 2025

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL